



LA SOLO MANTAISE REGATE EN SOLITAIRE



Avis de Course

Epreuve : LA SOLO MANTAISE

Niveau : Grade 5C

Date : DIMANCHE 24 MAI 2015

Classes : OSIRIS habitable et MICRO

Lieu : BRAS MORT DE L'île aux Dames, Mantes-la-Jolie

Autorité organisatrice : ASM Voile

1. L'épreuve sera régie par :

- Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2013 / 2016,
- Le règlement OSIRIS (DOC H 106),
- Le présent Avis de Course
- Les IC Type et leurs annexes

Utilisation obligatoire du pavillon rouge pour protester selon la règle 61.1(a) des RCV et ce quelle que soit la longueur du bateau.

2. Publicité :

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. Admissibilité :

La coupe de la ligue est ouverte aux bateaux jaugés dans le système OSIRIS (H 109 ED 102), avec leur contrat de jauge.

4. Inscriptions :

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent (skipper et membre d'équipage) devra présenter : - Sa licence FFVoile valide de l'année en cours portant le cachet médical.(ou un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la voile en compétition),

- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- La contrat de jauge Osiris du bateau pour la coupe de la ligue
- Les concurrents étrangers, non licenciés FFV, devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.

L'équipage sera constitué d'une personne, le barreur

5. Droits à payer : sans objet

6. Programme :

- Confirmation des inscriptions le dimanche 24 mai jusqu'à 10h
- Remise des prix prévus le Dimanche à 17H30.
- Apéritif offert le Dimanche soir.

7. Instructions de course :

Les IC Type seront affichées dans le club ; les annexes seront disponibles et distribuées à la confirmation des inscriptions.

8. Jauge :

Des contrôle de jauge pourront être effectués.

9. Responsabilité :

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du concurrent. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel de blessure ou de décès dans le cadre de la régate aussi bien avant, pendant, qu'après.

11. Informations complémentaires :

- Grutage maxi de 2 tonnes.

Votre contact à l'ASM Voile :

Serge LECOUBLET

Par tél. 06 11 57 41 30

par email :

bureau@asm-voile.fr

site web : www.asm-voile.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Série du bateau N° de Voile :

Classe HN: A - B - R1 - R2 - L Groupe HN :

Nom du bateau :

Skipper : N° de Licence

Nom et prénom :

Téléphone : E-mail:

Equipier : N° de Licence Nom et prénom :



